

**DÉCRYPTAGE**

# Face à la surpopulation carcérale, l'échec de la lutte contre la récidive

La surpopulation carcérale a battu un nouveau record au 1<sup>er</sup> juillet avec 78.509 détenus. La récidive concerne une grande part des sortants de prison et pose la question de la place de l'enfermement dans la réponse pénale.



La surpopulation carcérale explose en France et montre un échec dans la lutte contre la récidive. (Thibaud MORITZ/AFP)

Par **Julie Zulian**

Publié le 20 août 2024 à 07:15 | Mis à jour le 20 août 2024 à 14:19



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Ce sont des chiffres qui disent l'ampleur d'un échec. La France a atteint **un nombre record de détenus en prison** en juillet dernier, avec 78.509 détenus. Difficile dans ces conditions de mener efficacement une politique d'exécution des peines, qui se révèle du coup très coûteuse pour les comptes publics. En octobre 2023, la Cour des comptes l'avait chiffrée à environ 4 milliards d'euros par an, en progression de 12 % entre 2019 et 2021.

L'institution de la rue Cambon déplorait un « niveau inégalé » de personnes incarcérées dans les prisons françaises où « les hommes, jeunes, marqués par des fragilités sociales et médicales, notamment psychologiques, sont majoritaires, et s'inscrivent dans des parcours de récidive avec de multiples condamnations ».

Parmi les sortants de prison en 2016, 60 % d'entre eux ont commis une nouvelle infraction dans les quatre ans, d'après le ministère de la Justice. Benjamin Monnery, maître de conférences en économie à l'Université Paris Nanterre et spécialiste de la justice pénale, estime que la prison ne remplit pas bien ses fonctions de sanction sociale et de réinsertion par manque de moyens. « La surpopulation dégrade les conditions de détention, ça génère des effets néfastes sur la récidive des détenus, qui se sentent moins considérés et ont moins accès à l'éducation et au travail », explique-t-il.

#### **LIRE AUSSI :**

• **Prisons : pourquoi la France est championne d'Europe de la surpopulation**

### **Des alternatives trop peu développées**

Le ministre de la justice démissionnaire, Eric Dupond-Moretti, **a promis 15.000 nouvelles places de prisons d'ici à 2027** pour résorber la surpopulation carcérale. Benjamin Monnery estime que ce levier n'est pas suffisant pour lutter contre la récidive. « Un programme de construction de prison, c'est du long terme et ça coûte très cher. Une place de prison, c'est 200.000 euros et chaque détenu coûte 4.500 euros par mois de détention à la collectivité. » Il souhaite l'amélioration des peines

alternatives tels que le bracelet électronique ou la semi-liberté. « Les magistrats continuent d'incarcérer pour des peines toujours plus longues. Si on veut qu'ils aient recours aux peines alternatives, il faut qu'ils jugent cette solution efficace et crédible, c'est loin d'être toujours le cas. »

Les modalités d'aménagement de peine se sont enrichies avec les alternatives mais ne concernent qu'une minorité de personnes détenues : 24 % en 2022 d'après la Cour des comptes contre 26 % en 2012. Le gouvernement entendait notamment miser sur le recours au bracelet électronique pour désengorger les prisons. **Cette réforme avait été défendue en 2019 par Nicole Belloubet** - alors à la Chancellerie - afin que les courtes peines, celles d'un à six mois, soient réalisées en dehors des prisons.

Les recours aux aménagements de peine ont augmenté de manière discontinue depuis 2012, d'après la Cour des comptes. Cependant, en comparaison avec l'augmentation de la population carcérale, ils concernent toujours une minorité de personnes détenues et ne permettent pas de se présenter comme une véritable alternative.

« Un quart des détenus sort de prison sous aménagement de peine, donc trois quarts d'entre eux sortent dans ce qu'on appelle des sorties sèches, c'est-à-dire sans accompagnement », rappelle Dominique Simonnot, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL). D'après elle, la sortie de prison fait partie de l'impensé. « Il faut favoriser les placements à l'extérieur comme a fait l'Allemagne pour réguler la population carcérale. Ce n'est pas un drame, du moment que c'est encadré par les services pénitentiaires. C'est prouvé, il y a moins de récidives. »

#### **LIRE AUSSI :**

• **Prisons : la surpopulation carcérale atteint un niveau sans précédent en France**

**Julie Zulian**